

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 33**8 janvier 2002****SOMMAIRE**

(Le) Boisseau S.A.H., Luxembourg	1558	Gestinvest S.A., Luxembourg	1550
Costa Dei Fiori S.A., Luxembourg	1539	Giellepi S.A., Luxembourg	1546
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A., Bertrange	1576	Gilbert, S.à r.l., Luxembourg	1549
Eu.Fin Holding S.A., Luxembourg	1572	Golf Services S.A., Luxembourg	1548
Eurostarch S.A., Luxembourg	1540	Golosone Group Holding S.A., Luxembourg	1550
Eurostarch S.A., Luxembourg	1540	Greek Paper Manufacturing, S.à r.l., Luxembourg	1550
Eurostarch S.A., Luxembourg	1540	Harmodio S.A., Luxembourg	1551
Expo-Immo S.A., Dudelange	1578	Henderson Independent Fund, Sicav, Senninger- berg	1551
F.D.M., S.p r.l., Flavel Divett Mountfield , St Ste- vens Woluwe	1543	Henderson Management S.A., Senningerberg ...	1551
Financière de l'Elbe S.A., Luxembourg	1539	Hermes International S.A., Luxembourg	1551
Financière Vaillant Holding S.A., Luxembourg	1540	Hofaro S.A., Luxembourg	1552
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	1541	Hofaro S.A., Luxembourg	1552
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	1541	Holdinter S.A., Luxembourg	1552
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	1541	Hortensia S.A., Luxembourg	1553
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	1542	IFIP S.A., Luxembourg	1553
Finaxa Luxembourg S.A.H., Luxembourg	1542	IFIP S.A., Luxembourg	1553
Fiusari S.A.H., Luxembourg	1539	Ikanos S.A., Luxembourg	1554
Flaminia Consulting S.A., Luxembourg	1580	In-Octavo, S.à r.l., Luxembourg	1547
Floream Holdings S.A., Luxembourg	1544	Industrial Maintenance & Bakery Services S.A., Luxembourg	1553
Folkestone International S.A., Luxembourg	1544	Industrial Maintenance & Bakery Services S.A., Luxembourg	1553
Fondeco S.A., Luxembourg	1545	Intergarden S.A., Luxembourg	1550
Fondor Holdings S.A., Luxembourg	1545	Interjam Company S.A., Luxembourg	1544
Fontana Luigi S.A., Luxembourg	1543	International Marketing Development S.A., Lu- xembourg	1554
Fontana Luigi S.A., Luxembourg	1543	International Technology Investments S.A., Lu- xembourg	1554
Fouress Systems S.A., Luxembourg	1546	International Technology Investments S.A., Lu- xembourg	1554
Fouress Systems S.A., Luxembourg	1546	Interopa S.A., Luxembourg	1555
FRM Participations S.A., Luxembourg	1547	Investitions- und Finanzkooperation Holding, Lu- xembourg	1555
Freya S.A., Luxembourg	1545	Isolamia S.A., Luxembourg	1556
Gamax Management AG, Luxembourg	1545	Italian Res, S.à r.l., Pontpierre	1556
Garage Jean Kessler, S.à r.l., Gonderange	1546	Itrosa S.A., Luxembourg	1556
Gecomo, S.à r.l., Luxembourg	1547	Japan Pacific Fund Advisory Company S.A., Lu- xembourg	1558
Gefinor Investments S.A.H., Luxembourg	1547	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	1557
Gep Care, S.à r.l., Luxembourg	1548		
Geram International S.A.H., Luxembourg	1548		
Gernest S.A., Luxembourg	1549		
Gernest S.A., Luxembourg	1549		
Geso S.A., Luxembourg	1548		
Gestador S.A., Luxembourg	1549		

Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	1557	Machri S.A., Luxembourg.	1563
Jobo Holding S.A., Luxembourg	1558	Machri S.A., Luxembourg.	1563
Jobo Holding S.A., Luxembourg	1558	Maega Holding S.A., Luxembourg	1561
Juniper Investment S.A., Luxembourg	1559	Maison Moderne, S.à r.l., Luxembourg	1562
Jurisfides S.A.H., Luxembourg.	1559	Marindco S.A., Strassen	1563
KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	1557	Mas. Mar. Group S.A., Luxembourg	1564
KB Lux Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	1557	Matrix Holdings S.A., Luxembourg	1564
KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg	1560	Merami Holding S.A., Luxembourg	1564
KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg	1560	Mercure International S.A.H., Luxembourg	1566
KBL Founder Ventures S.C.A., Luxembourg	1559	Mercure International S.A.H., Luxembourg	1566
KBL Founder Ventures S.C.A., Luxembourg	1559	MFS Funds, Sicav, Luxembourg	1563
Laber S.A., Luxembourg	1555	Micavest S.A., Luxembourg	1567
Laber S.A., Luxembourg	1555	Micavest S.A., Luxembourg	1567
Lactinvest S.A., Luxembourg.	1554	Midor Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ..	1584
Lark Corporation S.A., Luxembourg	1560	Milux Europe S.A., Luxembourg	1584
Luxco France, S.à r.l., Luxembourg	1551	Minco S.A., Luxembourg	1584
Luxco Germany, S.à r.l., Luxembourg	1552	Mondial Investments S.A., Luxembourg	1538
Luxco Spain, S.à r.l., Luxembourg	1556	Nadar S.A.H., Luxembourg	1561
Luxco UK, S.à r.l., Luxembourg	1561	Oberland S.A., Luxembourg	1562
Luxengineering Bevilacqua & Associés S.A., Luxembourg	1562	Orco Property Group S.A., Luxembourg	1565
Luxfinance S.A.H., Luxembourg	1560	Orco Property Group S.A., Luxembourg	1566
Luxfinance S.A.H., Luxembourg	1560	Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1583
M.M.Warburg & Co Luxembourg S.A., Luxembourg	1584	Pliniana International S.A., Luxembourg	1538
M.T.A. International S.A., Luxembourg	1564	(La) Poya S.A. (Holding), Luxembourg	1561
M.T.A. International S.A., Luxembourg	1564	Redevco Retail Luxembourg S.A., Luxembourg ..	1567
		Redevco Retail Luxembourg S.A., Luxembourg ..	1568
		Soderest, S.à r.l., Luxembourg.	1570
		Terre et Air S.C.I., Luxembourg	1568
		Truck-Lux, S.à r.l., Pétange	1570

MONDIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.855.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société MONDIAL INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mises à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47309/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

PLINIANA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 71.822.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUPAR

Signatures

(47347/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

COSTA DEI FIORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 39.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Denise Vervaet, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateurs Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et aux fonctions de commissaire aux comptes FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2001

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 54.536,58, représenté par 2.200 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47144/506/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINANCIERE DE L'ELBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.029.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

(47190/008/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIUSARI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Denise Vervaet, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2001

L'assemblée décide de convertir le capital en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 1.239.467,62, représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47198/506/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

EUROSTARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.012.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47177/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

EUROSTARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.012.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} octobre 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été donné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mars 2000, le Conseil d'Administration a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} octobre 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro quatorze millions huit cent mille (14.800.000,- euro), représenté par neuf cent cinquante-cinq actions (955) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47178/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

EUROSTARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.012.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 6 mars 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Paul Tjepkema et Madame Carole Piwnica, Administrateurs, venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an.

Le mandat du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de nommer MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47179/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.994.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 juillet 2001 à Luxembourg

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur supplémentaire:

Monsieur Etienne Gillet, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir à 2003.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

J. Tordoor / G. Glesener

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47191/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.704.

Constituée le 27 décembre 1985 par acte passé devant Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 53 du 28 février 1986; dernier acte modificatif par acte passé devant le même Notaire en date du 24 avril 1992 publié au Mémorial C n° 422 du 23 septembre 1992.

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, la société procède à la distribution d'un dividende de 848.876,- LUF.

Composition du Conseil d'Administration

Président: Monsieur Pierre Bultez,
Administrateur-délégué d'AXA LUXEMBOURG,
demeurant à B-6717 Attert Merzert, 234, rue des Trois Fontaines

Administrateurs: Madame Annick van den Ende,
Directeur VIE d'AXA LUXEMBOURG,
demeurant à B-6761 Latour, 45, rue de Pierrard,
Madame Anne Joris
Directeur IARD d'AXA LUXEMBOURG
demeurant à B-5377 Heure-en-Famenne, 14, rue Moressée

Capital social (situation au 31 décembre 2000):

Le capital souscrit s'élève à 1.250.000,- LUF et est entièrement libéré par 25.000 actions au porteur sans mention de valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

P. Bultez

Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47192/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.704.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2001

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 9 mars 2001 que:

Monsieur Pierre Bultez, Administrateur d'AXA LUXEMBOURG, demeurant à B-6717 Attert Mertzert, 234, rue des Trois Fontaines, a été nommé Président pour la durée de son mandat d'administrateur prenant fin à l'Assemblée générale de 2002.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour extrait conforme

P. Bultez

Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47194/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.704.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2001 constatant l'exercice de 2000

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2001 constatant l'exercice de l'année 2000 que:

- L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Guy Blampain et Jean-Louis Courange;

- L'Assemblée nomme en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre Bultez, B-6717 Attert Mertzert, 234, rue des Trois Fontaines;

- Madame Anne Joris, demeurant à B-5377 Heure-en-Famenne, 14, rue Moressée.

Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale de l'an 2003.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

Pour extrait conforme

P. Bultez

Président

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47195/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.704.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 avril 2001

Présents: M. Pierre Bultez
Mme Annick van den Ende
Mme Anne Joris

Les administrateurs adoptent les résolutions qui suivent relativement aux pouvoirs d'engagement de la Société FINAXA LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration décide avec effet immédiat, de déléguer aux personnes citées ci-après, compte tenu des responsabilités qu'elles assument au sein de la Société, les pouvoirs de signatures suivants:

1. Principe du régime des signatures

La Société est engagée par la signature conjointe de deux personnes, administrateur ou appartenant aux catégories A ou B détaillées ci-dessous.

Toutefois, deux personnes appartenant à la catégorie B ne pourront engager la Société par leurs signatures conjointes lorsque le montant de l'opération est supérieur à un million LUF, un des deux signataires devant être un administrateur ou appartenir à la catégorie A.

2. Catégories de signatures

Catégorie A	Pierre Bultez Nathalie Hanck Anne Joris Gilles Jourdan-Gassin Christophe Jung Annick van den Ende Julien Van Nuffel André Weber Camille Zeches
Catégorie B	David Bourmault Patrick Burtomboy Patrick Calife Nicole Chenuel Fred Feltgen Marino Fumanti Jean Juncker Franck Labruier Frédéric Leleux Denise Reding John Schiltz Danny Vanpevenaeyge Jean-Louis Wansart Freddy Wurth

FINAXA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47193/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FINAXA LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 23.704.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

P. Bultez

Président

(47196/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

**F.D.M., S.p r.l., FLAVEL DIVETT MOUNTFIELD,
Société de personne à responsabilité limitée.**

Siège social: B-1932 St Stevens Woluwe, Lozenberg 18.

R. C. Mons (Belgique) 135.917.

Succursale: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.963.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mai 2001

1) Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 mai 2001 que les personnes suivantes sont nommées gérants de la succursale luxembourgeoise de la Société:

- Monsieur Nikolas Stewart Nevin Thorneley, demeurant à L-8033 Strassen, 10, rue Marie-Thérèse, est nommé Gérant Commercial pour une période de 2 ans jusqu'au 7 mai 2003;

- Monsieur Mark William Siddons-Smith, demeurant à PR 8, 2QZ, Grande-Bretagne, 56, Westminster Drive, Ainsdale, Southport, est nommé Gérant Technique pour une période de 2 ans jusqu'au 7 mai 2003;

- Monsieur Stéphane François Jacquemart, demeurant à B-6791 Athus, 69, rue de Guerlange, est nommé Gérant Administratif pour une période de 2 ans jusqu'au 7 mai 2003.

2) Les trois gérants ont le pouvoir de signer individuellement toute transaction ou opération se rapportant à un montant maximal de 75.000,- francs. Une opération ou transaction d'un impact supérieur à 75.000,- francs nécessite la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47199/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 50.751.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FONTANA LUIGI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(47205/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FONTANA LUIGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 50.751.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FONTANA LUIGI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(47206/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FLOREAM HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 33.127.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FLOREAM HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47201/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FOLKESTONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 73.942.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 22 juin 2001 que l'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 et 4 et qu'elle a nommé comme administrateur supplémentaire Maître Edouard de Fierlant Dormer, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, de sorte que le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Victor Elvinger

Catherine Desso

Serge Marx

Edouard de Fierlant Dormer

Le mandat d'administrateur de Maître Edouard de Fierlant Dormer expirera à la même date que celui des autres membres du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47202/304/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INTERJAM COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 72.096.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions de commissaire aux comptes LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., 824 Market Street, Suite 720, Wilmington, Etat de Delaware pour une même période.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47246/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FONDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.564.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

FONDECO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Cat. A / Cat. B

(47203/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FONDOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 7.932.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FONDOR HOLDINGS S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47204/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FREYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs pour une période de six ans.

FREYA S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47209/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GAMAX MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.494.

Les Management regulations au 24 juin 2001 de GAMAX MANAGEMENT AG, ont été enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 555, fol. 97, case 4, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47213/051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FOURESS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 126, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 59.707.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(47207/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FOURESS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 126, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 59.707.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 525 du 25 septembre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FOURESS SYSTEMS S.A., tenue au siège social en date du 12 juin 2001, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que des rapports de gestion et du commissaire aux comptes.

2. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Monsieur Selvaraj Alagumalai, Mme Sujatha Selvaraj et la société BOULDER TRADE Ltd.) et au commissaire (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour les exercices de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 2000.

3. La perte de l'exercice 2000, soit LUF 129.607,-, est reportée à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOURESS SYSTEMS S.A.

Signature

(47208/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GARAGE JEAN KESSELER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Gonderange.
R. C. Luxembourg B 65.118.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Soc. Civ.

(47214/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GIELLEPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 71.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	(10.406,43 EUR)
Perte de l'exercice 2000	(13.385,49 EUR)
Report à nouveau:	(23.791,92 EUR)

Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47224/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FRM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.158.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société FRM PARTICIPATIONS S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47210/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GECOMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 55.908.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(47215/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GEFINOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUPAR

Signature

(47216/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

IN-OCTAVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 11, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 19.475.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

(47244/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GEP CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 67.485.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

M. van de Vaart

Gérant

(47217/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GERAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.372.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GERAM INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(47218/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GESO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

(47221/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GOLF SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.592.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juillet 2001

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 6, rue Heine à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,00 EUR).

- L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros (13,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,00 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

- L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale en remplacement de «le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante actions (1.250) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune».

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47226/794/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.755.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47219/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.755.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 mai 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger et Emile Vogt, administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six ans. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Sam Reckinger, pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47220/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GESTADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 18.014.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GESTADOR S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47222/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GILBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 89-93, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.599.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Soc. Civ..

(47225/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GESTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.699.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GESTINVEST S.A. qui s'est tenue en date du 29 juin 2001 au siège social que:

Monsieur André de Groot ayant présenté sa démission d'administrateur de la société (avec effet au 1^{er} juillet 2001), il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, demeurant à Rüschtikon (Suisse).

La ratification de la nomination de Monsieur Markus Neuenschwander nommé en remplacement de Monsieur André de Groot ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur André de Groot seront mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2001, vol. 555, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47223/812/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.156.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

GOLOSONE GROUP HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(47227/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

GREEK PAPER MANUFACTURING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 66.719.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature / Signature

(47228/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INTERGARDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 78.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47245/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HERMES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.706.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(47229/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HARMODIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.394.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

HARMODIO S.A.

Signature

Administrateur-délégué

(47230/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HENDERSON INDEPENDENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.541.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature.

(47231/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HENDERSON MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 22.848.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature.

(47232/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXCO FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.550.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 2 mai 2001 que Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Kieran O'Keefe, gérant démissionnaire, auquel décharge a été donnée. Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'approbation des comptes au 30 novembre 2000.

Il ressort des mêmes résolutions que la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47282/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HOFARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 69.922.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

M. van de Vaart

Administrateur

(47235/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HOFARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 69.922.

Suite à l'assemblée générale de la société anonyme HOFARO S.A. réunie au siège social le 13 juillet 2001, le conseil d'administration se compose comme suit:

Catégorie A:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société ayant son siège social à Luxembourg, administrateur;

Catégorie B:

- Maarten van de Vaart, private employee, residing at Steinsel, administrateur;

- Hans de Graaf, private employee, residing at Mamer, administrateur.

La société est pleinement engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil d'administration. Pour des opérations supérieures à EUR 12.500,- la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un membre de catégorie A et d'un membre de catégorie B.

Le commissaire aux comptes est COMCOLUX S.A., une société ayant son siège social à Luxembourg.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2004.

Pour le conseil d'administration

M. van de Vaart

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47236/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HOLDINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.282.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47237/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXCO GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.683.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 2 mai 2001 que Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Kieran O'Keefe, gérant démissionnaire, auquel décharge a été donnée. Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'approbation des comptes au 30 novembre 2000.

Il ressort des mêmes résolutions que la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47283/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

HORTENSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.230.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47238/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

IFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.034.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

IFIP S.A.

G. Calogero / C. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

(47239/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

IFIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.034.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR.

(47240/008/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INDUSTRIAL MAINTENANCE & BAKERY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

(47242/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INDUSTRIAL MAINTENANCE & BAKERY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.954.

Décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 9 mai 2001 que les actionnaires ont accepté le remplacement du commissaire aux comptes.

L'assemblée a élu comme commissaire aux comptes:

FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47243/699/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUPAR

Signatures

(47241/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INTERNATIONAL MARKETING DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

(47249/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.610.

Les comptes annuels au 31 juillet 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(116.339.005,- ITL)
- Perte de l'exercice	(4.061.252,- ITL)
- Report à nouveau	(120.400.257,- ITL)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47251/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.610.

Les comptes annuels au 31 juillet 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(120.400.257,- ITL)
- Perte de l'exercice	(99.158.082,- ITL)
- Report à nouveau	(219.558.339,- ITL)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47250/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C. Luxembourg B 50.997.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47273/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

INTEROPA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 6, place de Nancy.
H. R. Luxemburg B 19.006.

Die Jahresabschlüsse per 31. Dezember 1996-1998, eingetragen in Luxemburg am 25. Juli 2001, Band 555, Blatt 95, Abteilung 5, wurde an der Kanzlei des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 26. Juli hinterlegt.

*Auszug der Generalversammlung***ERGEBNISVERWENDUNG**

Gewinnvortrag für das Jahr 1996	1.068.657,04 USD
Gewinnvortrag für das Jahr 1997	898.525,47 USD
Gewinnvortrag für das Jahr 1998	93.333,80 USD

Gemäß Gesellschafterbeschluss vom 24. Juli 2001 setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Ronald Weber, Luxemburg;

Marc Hilger, Luxemburg;

Romain Bontemps, Luxemburg.

Die Verwaltungsratsmitglieder wurden für sechs Jahre gewählt.

Prüfungskommissar

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.A., Luxemburg

Für Veröffentlichung im Öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.
Luxemburg, den 26. Juli 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

(47252/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 juillet 2001.

INVESTITIONS- UND FINANZKOOPERATION HOLDING.

Siège social: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxemburg B 72.649.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxemburg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 juillet 2001.

(47253/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 juillet 2001.

LABER S.A., Société Anonmye.

Siège social: L-1840 Luxemburg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxemburg B 15.239.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxemburg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47271/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 juillet 2001.

LABER S.A., Société Anonmye.

Siège social: L-1840 Luxemburg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxemburg B 15.239.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 juin 2001

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital de continuer l'activité de la société

Luxemburg, le 12 juillet 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxemburg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47272/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxemburg, le 26 juillet 2001.

ISOLAMIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.576.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47254/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ITALIAN RES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

Par la présente, Monsieur Giuseppe Luongo démissionne de sa fonction de gérant technique de la société ITALIAN RES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4393 Pontpierre, 18, Grand-Rue, avec effet au 30 juin 2001.

G. Luongo.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47255/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ITROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.222.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2001

L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Joëlle Lietz et Madame Denise Vervaeet pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle Monsieur Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg aux fonctions d'administrateur et Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour une même période.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juin 2001

L'Assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 7.437.000,- par 300.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 7.436.805,74.

Pour arriver à un capital de EUR 7.437.000,-, un montant de EUR 194.26 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47256/506/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXCO SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.468.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 2 mai 2001 que Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Kieran O'Keefe, gérant démissionnaire, auquel décharge a été donnée. Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'approbation des comptes au 30 novembre 2000.

Il ressort des mêmes résolutions que la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47284/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JAPAN PACIFIC FUND, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.340.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour JAPAN PACIFIC FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG.

Signatures

(47258/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JAPAN PACIFIC FUND, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.340.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2001

Messieurs Claude Villeroy de Galhau, René Ehrmann et Sidney Emery sont réélus comme administrateurs pour un nouveau terme d'un an et Marcel Giuglaris, CIC représentée par Messieurs Edouard Manset et Philippe Carrière, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS représentée par Madame Dominique Delaporte, Bernard Fauche et Bruno Boutrouille, FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A. représentée par Carlo Schlessetr pour un nouveau mandat de trois ans. GAN-VIE représentée par Daniel Fruchart et Philippe Delaby n'est pas réélue en qualité d'administrateur.

Pour JAPAN PACIFIC FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47259/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(47265/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 64.347.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2001

DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg est réélue comme réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau terme de trois ans, expirant à l'Assemblée annuelle de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX SPECIAL OPPORTUNITIES FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47266/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.143.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(47260/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.700.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47261/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JOBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.700.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 2 mai 2001

Les mandats de Messieurs Robert Reckinger, Emile Vogt et René Schlim, administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47262/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LE BOISSEAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 26.142.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2001

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Fernand Entringer, Avocat-Avoué, 34A, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- Mademoiselle Josianne Keiser, employée privée, 34A, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

et aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47280/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JUNIPER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 52.852.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juillet 2001 que le siège social de la société a été transféré au 202, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47263/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

JURISFIDES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.972.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

JURISFIDES S.A.

Signatures

Administrateurs

(47264/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

KBL FOUNDER VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.404.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour KBL FOUNDER VENTURES S.C.A.

KBL FOUNDER S.A. commandité-Gérant

Signatures

Administrateurs

(47269/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

KBL FOUNDER VENTURES S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.404.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mars 2001

- Les mandats des commissaires aux comptes, Messieurs André-Marie Crelot, Sous-Directeur de Banque, résidant 7, rue Millebaach à L-4878 Lamadelaine, Gerdy Roose, Maître en gestion fiscale, Ingénieur Commercial, demeurant 6, avenue G.-D. Charlotte à L-5654 Mondorf-les-Bains et Benoît Van Oldeneel, Premier Fondé de Pouvoir à la KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURG, demeurant 13, Chemin de l'Eglise à L-8552 Oberpallen sont prorogés pour une nouvelle période statutaire d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2002.

Luxembourg, le 27 mars 2001.

Certifié sincère et conforme

KBL FOUNDER VENTURES S.C.A.

KBL FOUNDER S.A. commandité-Gérant

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47270/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

KBC INSTITUTIONAL CASH, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.266.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

(47267/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

KBC INSTITUTIONAL CASH, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.266.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juillet 2001

ERNST & YOUNG sont nommés comme réviseur d'entreprises agréé en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, pour un terme de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH
KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47268/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

**LARK CORPORATION S.A., Société Anonyme,
(anc. SPARROW CORPORATION S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.604.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

(47276/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47287/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

Statuts coordonnés au 15 juin 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001, Vol. 555, Fol. 87, Case 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature.

(47288/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LA POYA S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.783.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 81, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47277/699/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXCO UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.330.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions de l'associé unique du 2 mai 2001 que Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Kieran O'Keefe, gérant démissionnaire, auquel décharge a été donnée. Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'approbation des comptes au 30 novembre 2000.

Il ressort des mêmes résolutions que la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47285/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MAEGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.180.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juillet 2001

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2001.

MAEGA HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 78, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47292/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

NADAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 24.067.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47317/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

LUXENGINEERING BEVILACQUA & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 25.907.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	1.155.760,- LUF
- Bénéfice de l'exercice	1.587.170,- LUF
- Distribution dividendes	1.600.000,- LUF
- Total	<u>1.142.930,- LUF</u>

Conseil d'Administration:

Monsieur Jean-Paul Bevilacqua, administrateur-directeur;
Monsieur Marc Hilger, administrateur,
Madame Maggy Moris, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C.

(47286/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MAISON MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.830.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.C.

(47293/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

OBERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 108, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 69.813.

*Extrait des principales résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 6 juin 2001*

Administrateurs:

Mademoiselle Isabelle Herman est remplacée par Monsieur Guy Frisch, demeurant à Luxembourg-Ville. Le mandat de ce dernier prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2000.

Décharge est donnée à Isabelle Herman pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour.

Siège social

Il a été décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 108, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Ce transfert de siège social est toujours en accord avec le contrat de domiciliation conclut avec Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant au 108, avenue Victor Hugo, et administrateur de la société.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour OBERLAND S.A.

P. Sganzerla

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47327/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MACHRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.268.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47290/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MACHRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.268.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro un million huit cent mille (1.800.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents actions (3.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47291/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MARINDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

—
EXTRAIT

Le soussigné, Martin Peter Nauta, business man, demeurant Klein Heiliglaan, 64C, 2011 Haarlem, Pays-Bas, déclare par la présente:

- Présenter sa démission avec effet immédiate de la position d'administrateur de la société MARINDCO S.A.

Fait pour qui de droit.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

M. P. Nauta.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47294/760/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MFS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.346.

—
Faisant suite à l'assemblée générale du 18 juin 2001, sont nommés administrateurs:

Jeffrey L. Shames

Richard W. S. Baker

Arnold D. Scott

William F. Waters.

Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

M. Wiltgen

Assistant Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47302/025/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MAS. MAR. GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2001.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(47295/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MATRIX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.584.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

Pour *MATRIX HOLDINGS S.A.*

SGG SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(47296/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Statuts coordonnés au 21 mai 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001, Vol. 555, Fol. 87, Case 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature.

(47299/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

M.T.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau (2.108,- XEU)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47313/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

M.T.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 89, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- report à nouveau (84.658,76 EUR)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(47314/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.996.

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Madame Martine Gerber, employée privée, demeurant à Luxembourg, habilitée à engager la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A. par sa signature individuelle,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ORCO PROPERTY GROUP, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 29 juin 2001.

Une copie du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme ORCO PROPERTY GROUP a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 529 du 5 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et des obligataires, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à huit millions quatre cent soixante et un mille cent quarante et un euros trente cents (8.461.141,30 Euros) représenté par deux millions soixante-trois mille six cent quatre-vingt-treize (2.063.693) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000,- Euros) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) Par décisions collectives et circulaires prises par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 8 juin 2001 et au 22 juin 2001, le Conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital de la Société par appel public à l'épargne d'un montant maximum de six millions quatre cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatre euros vingt cents (6.473.684,20 Euros) dans le cadre du capital autorisé, avec une prime d'émission globale pouvant s'élever à vingt-trois millions cinq cent vingt-six mille trois cent quinze euros quatre-vingts cents (23.526.315,80 Euros). Cette augmentation a été décidée avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires et sans délai de priorité. Si cette augmentation n'était pas entièrement souscrite, elle s'élèverait au montant des souscriptions recueillies.

5) Aux termes de ces décisions collectives et circulaires, la fourchette de prix d'émission a été fixée entre dix-neuf euros (19,- Euros) et vingt et un euros (21,- Euros) par action. Un nombre maximum d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-sept (1.578.947) actions nouvelles peuvent donc être émises.

6) En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, Monsieur Jean-François Ott, Président du Conseil d'Administration, a, en date du 26 juin 2001, fixé comme suit les modalités définitives de l'augmentation de capital:

- Emission de 561.982 actions nouvelles qui porteront jouissance du début de l'exercice social, soit le 1^{er} janvier 2001;
- Le prix d'émission de chaque action nouvelle est fixé à 19 euros.

7) En sa réunion du 29 juin 2001, le Conseil d'Administration de ladite Société a constaté l'admission des actions nouvelles de la Société au Second Marché de la Bourse de Paris, cette admission résultant du visa définitif de la Commission des Opérations de Bourse daté du 27 juin 2001.

Suite aux souscriptions effectivement intervenues, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter effectivement le capital social à concurrence de deux millions trois cent quatre mille cent vingt-six euros vingt cents (EUR 2.304.126,20) pour porter le capital social de son montant actuel de huit millions quatre cent soixante et un mille cent quarante et un euros trente cents (EUR 8.461.141,30) à dix millions sept cent soixante-cinq mille deux cent soixante-sept euros cinquante cents (EUR 10.765.267,50) par l'émission de cinq cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux (561.982) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions, émises au pair comptable de quatre euros dix cents (EUR 4,10) par action avec une prime d'émission de quatorze euros quatre-vingt-dix cents (EUR 14,90) par action, soit une prime totale de huit millions trois cent soixante-treize mille cinq cent trente et un euros quatre-vingts cents (EUR 8.373.531,80).

Les cinq cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingt-deux (561.982) actions nouvelles ont été souscrites suite à l'offre publique par différents souscripteurs, ainsi qu'il résulte de l'avis de résultat de l'offre émis par le CREDIT LYONNAIS à Paris, qui restera ci-annexé.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix millions six cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante-huit euros (EUR 10.677.658), faisant deux millions trois cent quatre mille cent vingt-six euros vingt cents (EUR 2.304.126,20) pour le capital et huit millions trois cent soixante-treize mille cinq cent trente et un euros quatre-vingts cents (EUR 8.373.531,80) pour la prime d'émission se trouve à la libre disposition de la Société.

Une copie certifiée conforme de l'avis de résultat attestant la souscription des actions, ainsi que le certificat de blocage des fonds émis ce 29 juin 2001 par le CREDIT LYONNAIS à Paris et justifiant des versements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est de dix millions sept cent soixante-cinq mille deux cent soixante-sept euros cinquante cents (EUR 10.765.267,50) représenté par deux millions six cent vingt-cinq mille six cent soixante-quinze (2.625.675) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 4.800.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gerber, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 130S, fol. 19, case 2. – Reçu 4.307.357,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2001.

F. Baden.

(47331/200/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(47332/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MERCURE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 18.071.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

(47301/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MERCURE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 18.071.

L'Assemblée générale de la société anonyme MERCURE INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding, réunie à Luxembourg le 29 juin 2001 a nommé COMCOLUX S.A., Luxembourg, ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., anciennement MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., démissionnaire.

COMCOLUX S.A. terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 555, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47300/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MICAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.093.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47303/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MICAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.093.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur Sam Reckinger, pour achever le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47304/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.585.

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pascal Bouvy, juriste, demeurant à B-St.-Mard, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.585,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du vingt-neuf juin deux mille un.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 708 du 23 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2001, non encore publié.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) qui sera représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

4) En sa réunion du 29 juin 2001, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration ayant supprimé le droit de souscription préférentiel, les actions nouvelles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire la société REDEVCO BENELUX B.V., ayant son siège social à Amsterdam, Weesperstraat 107 et ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions trente et un mille euros (2.031.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-un mille deux cent quarante (81.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 950.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Bouvy, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 130S, fol. 19, case 1. – Reçu 806.798 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2001.

F. Baden.

(47353/200/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(47354/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

TERRE ET AIR SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2011 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) ADON S.A., avec siège à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constituée suivant acte du notaire Francis Kessler du 18 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 441 du 22 novembre 1991,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Maître Fernand Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg, et

b) Maître Benoît Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg,

nommés à ces fonctions par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2001, non encore publié au susdit Mémorial C.

2) Xavier Entringer, employé privé, demeurant à L-1455 Howald, 11, rue de l'Ecole.

Les comparants ont requis le notaire de dresser acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent avoir arrêté entre eux comme suit:

Titre 1^{er}: Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: TERRE ET AIR SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Titre II.- Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en cent (100) parts de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. ADON S.A., susdite, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2. Xavier Entringer, susdit, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts sociales entre vifs par un associé à un non-associé, les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé sont, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, communiqués par le cédant ou le cessionnaire au(x) gérant(s).

En cas de dévolution de parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire à un non-associé (à l'exception toutefois des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant), les associés obligent d'ores et déjà irrévocablement leurs héritiers et ayants cause généralement quelconques à les offrir aux associés survivants - par l'intermédiaire du(des) gérant(s) - endéans les six (6) mois de leur décès par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le(les) gérant(s) survivant(s).

Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par les associés restants respectivement survivants dans le mois de la susdite information. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de cession est celui dont question infra, ce que tous les associés acceptent dès à présent expressément tant pour eux mêmes que pour leurs héritiers et ayants cause généralement quelconques.

Si les associés restants respectivement survivants laissent passer le susdit délai, sans exercer leur droit de préférence, le cédant est libre de céder les parts sociales à l'amateur non-associé dont question ci-dessus, respectivement l'héritier peut garder les parts recueillies dans la succession de l'associé décédé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la susdite information des associés sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord, chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Le prix de cession sera payable, dans le mois de l'accord intervenu entre parties à ce sujet respectivement de sa fixation par le susdit collège d'experts, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à un taux supérieur de deux unités au taux d'intérêt légal jusqu'à solde.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III: Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) a ou ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard de tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations des associés, sur tous les points, y comprises les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur la convocation du (des) gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour.

Titre IV: Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du(des) gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V: Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Désignation

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant: Maître Fernand Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg.
La société sera valablement engagée par la signature du gérant.
- 3) La durée de sa fonction est illimitée.
- 4) Le siège social est fixé à L-2011 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Entringer, F. Entringer, X. Entringer, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2001, vol. 464, fol. 81, case 6. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 juillet 2001.

R. Arrensdorff.

(47418/218/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

SODEREST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 25.598.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue à Luxembourg en date du 2 avril 2001

L'Assemblée Générale renouvelle, pour la durée d'un an, le mandat de:

- Monsieur Yvan Korbar comme gérant administratif et financier
- Monsieur Denis Marcel comme gérant technique.

L'Assemblée Générale réélit la société DELOITTE & TOUCHE S.A. pour une durée d'un an comme commissaire aux comptes.

SODEREST, S.à r.l.

Signature

(47400/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

TRUCK-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4741 Pétange, 12, rue des Jardins.

L'an deux mille un, le trois juillet.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paulo Manuel Goncalves Bernardino, ouvrier, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 51, rue du Brill.
- 2.- Monsieur Jorge Antonio Cordeiro, gérant de société, demeurant à L-4222 Esch-sur-Alzette, 184, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants, préalablement à l'acte de cession de parts sociales ont exposé ce qui suit:

Exposé:

I.- La société à responsabilité limitée dénommée TRUCK-LUX, S.à r.l., avec siège social actuel à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-) intégralement souscrit et libéré, représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs (LUF 1.000,-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 338, du 13 mai 1998;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 10 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 985, du 22 janvier 1999;

modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du

II.- Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 23 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2000, volume 537, folio 51, case 6, déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame Fernanda Da Graça Canelas de Barros, gérante, demeurant à L-4741 Pétange, 12, rue des Jardins, associée et propriétaire de trois cent vingt-trois parts sociales (323) de la prédite société a cédé et transporté sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Joseph Aka Ettchian, comptable, demeurant à L-3378 Livange, 23, rue de Peppange, associé et propriétaire de cent vingt-cinq parts sociales (125) de la prédite société, les trois cent vingt-trois parts sociales (323) sur les trois cent vingt-trois parts sociales (323) lui appartenant dans la prédite société.

Les associés déclaraient que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) en vertu de l'acte du 5 février 1998.

Par suite de la prédite cession, les parts sociales de la prédite société appartenaient à:

1.- Monsieur Joseph Aka Ettchian, prédit, quatre cent quarante-huit parts sociales	448 parts
2.- Monsieur Paulo Manuel Goncalves Bernardino, prédit, cinquante parts sociales	50 parts
3.- Monsieur Jorge Antonio Cordeiro, prédit, deux parts sociales	2 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

III.- Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, en date du 14 juin 2001, non enregistré et non publié, dont un exemplaire, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé,

Monsieur Joseph Aka Ettchian, prédit, a cédé et transporté sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Jorge Antonio Cordeiro, prédit, les quatre cent quarante-huit parts sociales (448) sur les quatre cent quarante-huit parts sociales (448) lui appartenant dans la prédite société.

Les associés déclaraient que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) en vertu de l'acte du 5 février 1998.

Par suite de la prédite cession, les parts sociales de la prédite société appartenaient à:

1.- Monsieur Paulo Manuel Goncalves Bernardino, prédit, cinquante parts sociales	50 parts
3.- Monsieur Jorge Antonio Cordeiro, prédit, quatre cent cinquante parts sociales	450 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Conditions de la cession

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire, prénommé, est propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

Observation

Il est observé que les prédites cessions de parts est faite entre associés.

Cet exposé terminé, il est passé à l'assemblée générale extraordinaire, faisant l'objet du présent acte.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés de la prédite société, représentés comme il est dit ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de Livange à Pétange et de donner à l'article quatre premier alinéa des statuts, la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est établi à L-4741 Pétange, 12, rue des Jardins.

Deuxième résolution

Démission du gérant administratif

L'assemblée générale extraordinaire à l'unanimité des voix décide d'accepter la démission de Monsieur Joseph Aka Ettchian, prédit, de sa fonction de gérant administratif et lui donne quitus et décharge de sa gestion jusqu'à ce jour.

La société reprend tous les engagements signés par l'ancien gérant administratif.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix de nommer à compter de ce jour Monsieur Monsieur Jorge Antonio Cordeiro, prédit, comme gérant unique.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité des voix que dorénavant la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Déclaration

Les comparants déclarent que la société n'est propriétaire d'aucun immeuble.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. M.Goncalves Bernardino, J. A. Cordeiro, N. Muller.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2001, vol. 870, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2001.

N. Muller.

(47433/224/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

EU.FIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

STATUTS

L'an deux mille un, le douze juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, ayant son siège social à Akara Blg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, (B.V.I.),

ici représentée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2001.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

2. Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EU.FIN HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euro) divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euro) divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 juillet 2006, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 700.000,- (sept cent mille euro). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels

des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Emprunts obligataires

Art. 8. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle. Le mandat des administrateurs est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 22. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 23. Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 24. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 27. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 30. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 31. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai de chaque année à quatorze heures (14.00).

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Disposition Générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg, le premier lundi du mois de mai de chaque année à quatorze heures (14.00) et pour la première fois en 2003.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

La société dénommée VESMAFIN (BVI) LTD, préqualifiée	19.999
M. Sergio Vandi, préqualifié	1
Total:	20.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de la somme de deux cent mille euro (EUR 200.000,-), laquelle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 152.000,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Président,

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur,

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

3) La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003;

4) A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

5) La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2003.

6) Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

7) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 130S, fol. 45, case 7. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2001.

J. Delvaux.

(47490/208/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2001.

E.G.L. (ELEKTRO GROUSSHANDEL LETZEBUERG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Romain Oms, électricien, demeurant à L-5683 Dalheim, 12, Kiichtestroos,

2. Monsieur Vito De Jesus Abreu, électricien, demeurant à L-4010 Esch-sur-Alzette, 136, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de E.G.L. (ELEKTRO GROUSSHANDEL LETZEBUERG) S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en gros et en détail de tout matériel électrique ou assimilé, ainsi que la confection et la fabrication de tableaux électriques.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euro (50.000,- EUR) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur de deux cent cinquante euro (250,- EUR) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier directeur technique de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2001.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations et pour la première fois en l'an 2002.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Romain Oms, prénommé, cent quatre-vingt-neuf actions	189
2. Monsieur Vito De Jesus Abreu, prénommé, onze actions	11
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euro (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Romain Oms, électricien, demeurant à L-5683 Dalheim, 127 Kiichtestroos,

- Madame Annette Thiry, employée d'état, demeurant à L-6934 Mensdorf, 1A, rue de l'école,

- Madame Lydia Schares, infirmière diplômée, demeurant à L-7663 Medernach, 11, rue du Cimetière,

3) Est nommé comme administrateur-délégué de la société:

Monsieur Romain Oms, électricien, demeurant à L-5683 Dalheim, 12, Kiichtestroos,

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., avec siège au 2, Parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6) Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

7) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Oms, V. De Jesus Abreu, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 130S, fol. 45, case 11. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2001.

P. Bettingen.

(47489/202/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2001.

EXPO-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlos Alberto Da Costa, employé prive, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour,
2. Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, carreleur, demeurant à L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch,
3. Monsieur François Brandao Soares, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs,
4. Monsieur Fernando Rocha De Almeida, gérant, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXPO-IMMO S.A.

Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Dudelange, par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière et de promotion immobilière.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement le premier administrateur-délégué de la société est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2001.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en l'an 2002.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Carlos Alberto Da Costa, sus-nommé, deux cent cinquante actions	250
2. Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, sus-nommé, deux cent cinquante actions	250
3. Monsieur François Brandao Soares, sus-nommé, deux cent cinquante actions	250
4. Monsieur Fernando Rocha De Almeida, sus-nommé, deux cent cinquante actions	250
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Carlos Alberto Da Costa, employé privé, demeurant à L-3575 Dudelange, 2, rue de la Tour,
2. Monsieur Carlos Manuel Da Silva Tavares, carreleur, demeurant à L-3474 Dudelange, 27, rue Auguste Liesch,
3. Monsieur François Brandao Soares, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs,
4. Monsieur Fernando Rocha De Almeida, gérant, demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Moulin,

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., avec siège au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6) Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération,

7) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 6 des statuts.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Da Costa, Da Silva Tavares, Brandao Soares, Rocha de Almeida, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 130S, fol. 46, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2001.

P. Bettingen.

(47493/202/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2001.

FLAMINIA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. La société LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 71, rue des Glacis

ici représentée par son gérant Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;

2. La société DELPHEA, S.à r.l., avec siège social L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis,

ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de FLAMINIA CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la vente de biens immobiliers.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société a également pour objet:

- le développement pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers de projets d'entreprises ainsi que de projets industriels et commerciaux,

- le développement d'activités de services dans le domaine civil, commercial et industriel, et notamment:

* l'activité de conseil en organisation et stratégie d'entreprise,

* la tenue de comptabilité et de livres comptables,

* le façonnage informatique,

* la promotion sous toutes ses formes des systèmes et moyens d'information et de communication,

* le développement de tous biens et services répondant au besoin de l'information et de la communication,

* la réalisation d'études, de recherches et d'actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction du procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 17. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 18. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se réunira le troisième mercredi du mois de mai 2002 à 16.00 heures.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. La société LUXFIDUCIA, S.à r.l. préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2. La société DELPHEA, S.à r.l., préqualifiée, une action	1
Total: cinq cents actions	500

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme totale de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital social est évalué à deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille francs (LUF 2.390.000,-).

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante mille francs (LUF 60.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis;
 - b) M. Jean-Marie Nicolay, juriste, domicilié professionnellement à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis;
 - c) COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
3. Le mandat des administrateurs est fixé à six ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.
4. La société LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, 71, rue des Glacis, est désignée comme commissaire aux comptes en charge de la révision des comptes de la société.
5. Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à six ans et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2007.
6. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).
7. Le siège de la société est fixé au L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Van Hoek, Nicolay, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2001, vol. 130S, fol. 29, case 9. – Reçu 23.604 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2001.

P. Bettingen.

(47494/202/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2001.

PINE GROVE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 juin 2001

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de francs luxembourgeois en euro au cours de change de 40,3399 francs luxembourgeois=1 euro ce qui induit un capital de un million deux cent quatre-vingt un mille cent treize euros et soixante-quatorze cents (EUR 1.281.113,74).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société après conversion de un million deux cent quatre-vingt un mille cent treize euros et soixante-quatorze cents (EUR 1.281.113,74) à un million deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 1.283.500,-) par incorporation de bénéfices reportés d'un montant de deux mille trois cent quatre-vingt-six euros et vingt-six cents (EUR 2.286,26).

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 1.283.500,-), divisé en cent soixante-dix mille (170.000) actions d'une valeur nominale de sept euros et cinquante-cinq cents (EUR 7,55) par action, chacune entièrement libérées.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2001.

Pour PINE GROVE (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47344/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 90, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signatures.

(47305/008/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MILUX EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.020.

Statuts coordonnés au 2 février 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 555, fol. 87, case 10.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Signature.

(47306/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

MINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.968.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2001

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Denise Vervaeet pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Madame Joëlle Lietz, employée privée, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et aux fonctions de commissaire aux comptes LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., 824 Market Street, Suite 720, Wilmington, Etat de Delaware, U.S.A. pour une même période.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

Signature

(47307/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.

M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 10.700.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Juli 2001

Die Generalversammlung genehmigt die Bestellung von Herrn Dr Henneke Lütgerath zum Administrateur-Délégué mit Wirkung zum 2. Juli 2001.

Luxemburg, den 4. Juli 2001.

M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A.

Harr / Johannsen

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 555, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47308/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2001.
